

SESSION PLENIERE DES 26 ET 27/01/2015

BUDGET PRIMITIF 2015

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (avis téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

L'avis rappelle les éléments principaux du budget primitif, qui étaient déjà annoncés lors des orientations budgétaires :

- **baisse des recettes de fonctionnement**, dans un contexte de la diminution des dotations de l'Etat (70,7 millions d'euros)
- **diminution de l'épargne brute** (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement)
- **maintien à un niveau élevé des dépenses d'investissement** (nouveaux crédits de paiement pour 120 millions d'euros)
- en conséquence, **hausse de l'emprunt d'équilibre** destiné à équilibrer le budget.

En reprenant les taux d'exécution des dépenses constatés l'an dernier, le Ceser chiffre le stock de dettes à fin 2015 à 1370 millions d'euros, portant la **capacité de désendettement (= stock de dettes / épargne brute)** à **5,6 années à la fin 2015**.

Ceci appelle de sa part les commentaires suivants :

Dans son avis sur les Orientations Budgétaires pour 2015, **le CESER a jugé positivement la volonté de la Région de continuer à investir** pour le développement des territoires, le soutien à l'activité et à l'emploi et pour le service aux habitants. Il a, par ailleurs, considéré que **la dégradation de la capacité d'endettement de la collectivité jusqu'à six années, ne mettait pas en cause sa qualité d'emprunteur**.

Le CESER qui a déjà fait part de sa crainte de voir le niveau d'investissement public se contracter dans les territoires, considère que **c'est donc le niveau d'épargne brute de la collectivité qui doit être préservé**. Cela passe par un nouvel équilibre dans le couple recettes/dépenses de fonctionnement qui peut intervenir :

- **soit par une dynamique nouvelle des recettes** supposant qu'enfin le financement des Régions soit, au moins en partie, assis sur une fiscalité spécifique et des assiettes dynamiques permettant un « retour sur investissement » pour la collectivité en charge de l'aménagement du territoire.
- **soit, à défaut, par une réduction sensible des dépenses de fonctionnement** qui ne pourrait s'obtenir, au-delà des efforts de gestion courante, que par la remise en cause de certaines des politiques publiques portées par la Région. Cette réduction serait d'autant plus nécessaire que les dotations de l'État seront à nouveau en baisse en 2016 et 2017.

Face à ce constat, le CESER demande, qu'au moment où la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités va être redéfinie, le **chantier de la fiscalité locale soit également enfin engagé** à l'heure où l'Etat réduit ses interventions sur les territoires et son soutien aux collectivités territoriales.

Le CESER aurait souhaité avoir de manière plus lisible des éléments sur **l'affectation des 120M€ supplémentaires d'investissement** dans le document de présentation du Budget Primitif.

Il **salue la recherche d'économies dans les dépenses de gestion** et rappelle son souhait de disposer d'éléments permettant une meilleure analyse des dépenses au sein de la section de fonctionnement pour, à la fois mieux en percevoir l'impact au bénéfice des acteurs et des habitants du territoire régional et de mieux cerner les économies possibles dans cette section.

Le Conseil économique social environnemental émet un **avis favorable** sur le projet de Budget primitif 2015 de la Région des Pays de la Loire.

Pour rappel, le Ceser a décidé, pour la présente mandature régionale, que le Ceser donnerait un avis (pour ou contre) le budget de la région, ce qui explique l'avis favorable émis cette année encore.

A noter que plusieurs organisations du collège 1 (employeurs) se sont abstenues sur l'avis.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Yvic KERGROACH

Dans son introduction, le projet d'avis sur le BP 2015 souligne à nouveau la morosité de la conjoncture économique, et émet des **inquiétudes concernant l'évolution de l'emploi** en France et dans les Pays-de-la-Loire en particulier, en rappelant que **la région est maintenant frappée de plein fouet par la croissance du chômage**. La CGT partage ce constat et ces inquiétudes.

Le creusement des inégalités dans le monde, mais aussi en France, la déstructuration de notre société, frappée par le chômage de masse, constituent une source de désespérance et un terreau pour les tentations extrémistes, qu'elles soient religieuses, racistes, xénophobes, voire sexistes ou homophobes. **Les événements de ce début de l'année nous le confirment malheureusement.**

La CGT a participé aux rassemblements en hommage aux victimes de ces attentats. La Démocratie, la République, la Paix, les Libertés de pensée et d'expression sont en effet des biens communs qu'elle défend depuis 120 ans, face à tous les totalitarismes, aux discours haineux et aux tentatives de division et de stigmatisation, sait que de nombreux citoyens, notamment parce qu'ils se sentent exclus des politiques publiques, ne se sont pas joints à ces rassemblements.

Jean Jaurès disait « laïcité et préoccupation sociale doivent aller de pair ». Les annonces du gouvernement de ce début de semaine ne répondent pas à cette dernière. **La CGT ne souscrit pas aux tentatives de récupération de ces manifestations historiques par ceux qui voudraient libéraliser encore plus notre économie et prendre des mesures de restriction des libertés au nom de la sécurité.**

Pour en revenir au budget primitif régional, la CGT partage le **constat d'une baisse des recettes de fonctionnement de la région, due au désengagement de l'Etat**, qu'elle a déjà dénoncé dans cette assemblée à maintes reprises – notamment lors des rendez-vous budgétaires ou à l'occasion de l'examen des CPER.

Partageant l'avis du Ceser sur la nécessité de continuer à investir pour le développement des territoires, le soutien à l'activité et à l'emploi et pour le service des habitants, **la CGT considère que le passage de la capacité de désendettement jusqu'à six années ne remet pas en cause la qualité d'emprunteur de la région**. Pour la CGT, la remise en cause de la PPI initiale est justifiée par les besoins persistants d'investissements, mais aussi de fonctionnement des services publics, dans la région. Pour la CGT, au-delà de la dette, c'est bien la question des ressources qui pose problème.

L'avis pose la question : doit-on aller vers une dynamique nouvelle des recettes des régions, avec une révision de la fiscalité régionale, ou à défaut réduire sensiblement les dépenses de fonctionnement, en remettant en cause certaines politiques publiques portées par la région ?

A ce propos, la CGT a entendu M. Clergeau, premier adjoint à la Région parler, et c'est nouveau, de la nécessité pour la future majorité d'une revisite des politiques publiques.

Pour sa part, elle répond clairement à cette question : s'il est nécessaire de se pencher sur les effets des différentes politiques régionales, notamment sur les aides apportées, souvent sans contreparties, aux entreprises, **il est urgent de réformer profondément la fiscalité, au plan régional comme au plan national**. La fiscalité doit permettre une contribution des citoyens à la hauteur de leur moyen – la hausse de la TVA décidée en 2012 pour financer le CICE ne va pas dans ce sens – et permettre une répartition plus juste de ses richesses, et la réponse aux besoins des populations.

La CGT soutient l'avis du Ceser qui demande que le chantier de la fiscalité locale soit enfin engagé.

Ces remarques étant faites, la CGT votera l'avis du Ceser.

Elle salue le travail de Philippe Audic, dont elle regrette la démission de son rôle de rapporteur du budget.

VOTES : Le texte proposé a été adopté par 57 voix pour, 2 contre et 23 abstentions.